

PROGRAMME OPÉRATIONNEL 2014-2020  
« WALLONIE-BRUXELLES 2020.EU »  
RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE – ANNÉE 2017

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS



©Collectif HUMA – Johanna de Tessières

## TABLE DES MATIÈRES

Préambule

I. Les Fonds structurels et d'investissement européens

II. Le FSE en Wallonie et à Bruxelles – Mise en œuvre

1. Nombre de projets et plans d'action agréés
2. Axe prioritaire 1 – Entreprise et créativité
3. Axe prioritaire 2 – Connaissances et compétences
4. Axe prioritaire 3 – Société inclusive et emploi
5. Axe prioritaire 4 – Intégration durable des jeunes au travail

III. Principes transversaux

1. Egalité des chances
2. Diversité
3. Migrants
4. Développement durable

IV. Focus thématique : l'identification et l'accrochage des jeunes et leur maintien dans le dispositif d'insertion et de formation

## PRÉAMBULE

Ce rapport vise à fournir un aperçu des réalisations des projets cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme opérationnel « Wallonie-Bruxelles2020.EU », en 2017.

La première partie présente de manière synthétique la politique de cohésion européenne et ses outils de mises en œuvre, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI).

La seconde partie expose la mise en œuvre de cette politique de cohésion en Wallonie et à Bruxelles au travers du FSE.

La troisième partie met en avant la prise en compte, au sein des actions cofinancées par le FSE, des principes transversaux que sont l'égalité des chances, la diversité, les migrants et le développement durable.

La quatrième partie, enfin, revient sur la réflexion menée par l'Agence FSE sur la thématique des jeunes et, plus précisément, l'identification et l'accrochage des jeunes et leur maintien dans le dispositif d'insertion et de formation.

Pour aller plus loin dans la découverte du programme opérationnel et des projets (notamment la liste des projets agréés), le lecteur est invité à consulter le site de l'Agence FSE ([www.fse.be](http://www.fse.be)) et le site de la campagne de communication FEDER-FSE ([www.enmieux.be](http://www.enmieux.be)).

Le portail unique « Europe in Belgium » ([www.europeinbelgium.be](http://www.europeinbelgium.be)) permet, quant à lui, de partir à la découverte des différents fonds structurels en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

## I. LES FONDS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENTS EUROPÉENS

Institués dans un objectif de cohésion économique et sociale, les Fonds structurels et d'Investissements européens (Fonds ESI) ont été créés pour réduire les disparités entre les régions de l'Union européenne.

Les Fonds ESI sont au nombre de 5 : Fonds européen de développement régional (FEDER) ; **Fonds social européen (FSE)** ; Fonds de cohésion (FC) ; Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Pour la programmation 2014-2020, ces Fonds soutiennent la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion qui est alignée sur la stratégie « Europe 2020 ». Cette stratégie vise une croissance européenne plus « intelligente, durable et inclusive », par des améliorations dans les domaines de l'emploi, de la recherche et du développement, du changement climatique et de l'énergie durable, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté.

Le Programme opérationnel FSE Wallonie-Bruxelles 2020.EU (PO FSE) est structuré en 4 axes prioritaires<sup>1</sup> :

- Axe 1 – Entreprise et créativité ;
- Axe 2 – Connaissance et compétences ;
- Axe 3 – Société inclusive et emploi ;
- Axe 4 – Intégration durable des jeunes au travail.

Le PO FSE peut être consulté sur le site <http://www.fse.be/index.php?id=247>

Le budget total du Programme opérationnel FSE<sup>2</sup>, qui s'élève à plus de 1,2 milliards €, se répartit comme suit par axe et par région (correspondant au terme « zone » dans le PO FSE) :

	<b>Région en Transition</b> PIB/hab. compris entre 75% et 90% de la moyenne européenne (Provinces du Hainaut, de Namur, de Liège et du Luxembourg)	<b>Région Plus développée</b> PIB/hab. supérieur à 90% de la moyenne européenne (Province du Brabant wallon et Région de Bruxelles-Capitale)
<b>Axe 1</b>	75.345.430 €	5.812.074 €
<b>Axe 2</b>	291.024.739 €	118.800.142 €
<b>Axe 3</b>	238.001.762 €	222.763.264 €
<b>Axe 4 *</b>	204.861.630 €	79.160.771 €
<b>Axe 5 **</b>	20.048.780 €	12.808.284 €
<b>TOTAL</b>	<b>829.282.343 €</b>	<b>439.344.536 €</b>

\* dont 54.417.195 € proviennent de l'IEJ : 42.509.154 € en Transition et 11.682.040 € en Région Plus développée.

\*\* L'Axe 5 vise une enveloppe budgétaire destinée à soutenir la coordination et la gestion du PO FSE.

L'intervention du FSE correspond à 50% de ces montants<sup>3</sup>, le solde étant pris en charge via les parts publiques belges justifiées par les bénéficiaires.

## II. LE FSE EN WALLONIE ET À BRUXELLES – MISE EN ŒUVRE

### 1) NOMBRE DE PROJETS ET PLANS D'ACTION AGRÉÉS

Suite au lancement de 4 appels à projets ainsi que 16 appels à projets au niveau des plans d'actions (PA), on compte 607 projets et 13 plans d'actions<sup>4</sup> agréés au 31 décembre 2017.

Projets et PA	FSE/IEJ	Région en Transition	FSE/IEJ	Région Plus développée
<b>Axe 1</b>	39.421.696 €	41 projets	2.383.189 €	14 projets
<b>Axe 2</b>	150.216.594 €	100 projets	53.453.580 €	33 projets

<sup>1</sup> Hors l'assistance technique qui est destinée à soutenir la coordination et la gestion du Programme (personnel, évaluation, communication, etc).

<sup>2</sup> Adopté par la Commission européenne le 12 décembre 2014.

<sup>3</sup> Pour la mesure 4.2 IEJ : 1/3 FSE – 1/3 IEJ – 1/3 parts publiques belges

<sup>4</sup> Déduction faite des abandons déclarés et des plans d'actions sélectionnés mais, à ce jour, sans budget.

		1 PA et 7 projets issus du PA		
<b>Axe 3</b>	123.585.433 €	152 projets	97.187.731 €	90 projets 4 PA dont 24 projets issus des PA
<b>Axe 4</b>	17.412.505 €	9 projets	15.754.763 €	8 projets 1 PA et 19 projets issus de ce PA
<b>Axe 4 IEJ</b>	56.036.588 €	27 projets 4 PA et 43 projets issus des PA	15.765.941 €	6 projets 1 PA et 27 projets issus de ce PA
<b>Axe 5</b>	12.024.390 €	1 projet pour l'AT 1 plan d'action pour la transnationalité	6.404.142 €	1 projet pour l'AT 1 plan d'action pour la transnationalité
<b>TOTAL</b>	398.697.209 €		190.949.350 €	

## 2) AXE PRIORITAIRE 1 – ENTREPRISE ET CRÉATIVITÉ

L'Axe 1 couvre tant l'accompagnement à la création d'entreprise que la mise en réseau en matière d'innovation et de créativité. Il porte sur la mesure 1.1 (Priorités d'investissement (PI) 8.1) et la mesure 1.2 (PI 8.5).

Les opérateurs visés par cet axe sont, notamment, les structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE), les services d'économie sociale, l'Agence pour l'entreprise et l'innovation (AEI), les centres de compétences et de formation, le Service Formation PME, le Réseau intégré de l'innovation et de la créativité, etc.

Les demandeurs d'emploi (dont les demandeurs d'emploi de longue durée) et les travailleurs occupés constituent le public cible de cet axe.

Dans la mesure 1.1 (PI 8.1), l'accompagnement proposé (parfois un tutorat) se caractérise par son phasage et son adaptabilité aux profils des candidats (femmes, personnes en reconversion, chercheurs, doctorants, migrants ou coopératives) et/ou à leurs besoins (financement, reprise d'entreprise, innovation sociale), à l'équilibre entre coaching individuel et travail de groupe. L'accompagnement offert couvre l'ensemble de la démarche entrepreneuriale, du diagnostic au suivi post-crédation en ce compris la reprise ou la transmission. Viennent ensuite les actions de formation (généralistes ou spécialisées) précédant l'accompagnement et l'immersion en entreprise destinées à parfaire les acquis.

Le projet « Autocréation d'emploi - couveuse d'entreprises », porté par l'ASBL Créa-Job, offre un accompagnement personnalisé à la création d'entreprise (emploi d'indépendant). Il aide les porteurs de projet à lever les freins spécifiques liés à l'entrepreneuriat (risque social et financier, manque d'apport propre, faible qualification, etc) de manière à limiter les risques, financiers notamment.

De manière globale, Créa-Job a réalisé un diagnostic destiné à valider l'adéquation d'un porteur de projet à son projet auprès de 679 personnes. Un suivi « pré-crédation » consacré à l'élaboration du plan d'affaires a été proposé à 351 personnes, tandis que le test en couveuse a été proposé à 151 personnes. A cela s'ajoute un suivi « post-crédation » afin d'aider le porteur de projet à pérenniser l'emploi créé.

En 2017, dans le cadre de la filière agriculture et tourisme dans le Brabant wallon et en Province du Luxembourg, Créa-Job a accompagné 15 porteurs de projets dans la préparation de leur projet (réalisation du plan d'affaires) ; 9 porteurs de projets dans le cadre d'un test en couveuse d'entreprise et 6 porteurs de projets dans la création de leur activité. Ils continuent, tous, à bénéficier de formations collectives afin de développer leurs compétences entrepreneuriales.

En 2017, en zone Transition, 700 bénéficiaires ont accédé à l'emploi immédiatement après l'action. En zone Plus développée, à la même date, 40 personnes exercent un emploi au terme de l'accompagnement.

Dans la mesure 1.2 (PI 8.5), les accompagnements offerts portent notamment sur le développement de processus d'innovation/créativité, le diagnostic du caractère innovant d'une idée/d'un produit, la gestion et la valorisation de la propriété intellectuelle, l'intégration des résultats issus d'une recherche partenariale, etc.

Le projet « Innovatbw », porté par Innovatech, vise à proposer aux PME brabançonnaises pas ou peu innovantes, une stimulation et un accompagnement, afin de rendre leurs démarches d'innovation technologique plus nombreuses, pertinentes, efficaces et ouvertes. Ainsi, celles-ci seront notamment plus aptes à détecter les opportunités, à développer leur management et à connecter leur démarche d'innovation au réseau technologique. En 2017, on compte notamment 24 entreprises qui ont bénéficié d'un accompagnement ainsi que 19 nouveaux projets qui ont été détectés et accompagnés. La mise en réseau a permis de rediriger 7 participants vers des partenaires technologiques et 10 participants vers les partenaires économiques. Le projet a favorisé 8 contacts entre entreprises technologiques ainsi que 6 relais vers des consultants privés. A côté de cela, des partenariats de recherche ont été concrétisés, notamment entre une Haute Ecole et une entreprise.

En 2017, 1.107 participants ont bénéficié d'une formation dans le cadre de cette P.I (229 en zone Plus développée et 878 en zone Transition).

### **3) AXE PRIORITAIRE 2 – CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

L'Axe prioritaire 2 vise à (mesure 2.1) offrir aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs occupés des formations à haute valeur ajoutée, et des services de validation des compétences et acquis de l'expérience. Ils visent également à (mesure 2.2) promouvoir un système de formation et d'enseignement performant.

Les actions cofinancées au sein de celui-ci visent, par une meilleure employabilité du public cible, à renforcer la compétitivité des entreprises au travers des

formations pointues porteuses d'emplois, dans les métiers émergents et d'avenir ou au travers de formations à haute valeur ajoutée. Ces actions peuvent s'inscrire dans des processus de validation des compétences et de valorisation des acquis de l'expérience soutenues par les autorités en Wallonie et à Bruxelles, ainsi que dans une perspective globale de formation tout au long de la vie. Elles visent également à rendre plus attrayants et efficaces les systèmes d'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent en les dotant de programmes modernisés et d'une meilleure gouvernance.

Les opérateurs visés sont les universités, les hautes écoles, l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), le FOREM, Bruxelles Formation, les centres de compétences, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, des organisations comme SkillsBelgium ou Interface 3, la FEBISP, le Consortium de Validation des Compétences, l'Agence pour une Vie de Qualité, etc.

Le public ciblé par ces mesures est constitué de demandeurs d'emploi et de travailleurs occupés.

La mesure 2.1 (PI 10.3) concerne l'accès généralisé d'un large public à la formation tout au long de la vie. Il s'agit, en termes financiers, de la plus importante priorité de la programmation FSE en Wallonie et à Bruxelles. Elle vise à renforcer les compétences et à améliorer l'employabilité des bénéficiaires. Les dispositifs mis en place dans cette mesure doivent favoriser l'adéquation des formations aux demandes du marché de l'emploi et l'accès à des possibilités de formation et d'orientation tout au long de la vie. Concrètement, il s'agit d'accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, en ce compris de longue durée, en vue de leur faciliter l'accès à l'emploi. Pour ce qui concerne les travailleurs occupés, en ce compris les travailleurs âgés, l'objectif est leur maintien à l'emploi en leur offrant des formations répondant aux demandes des entreprises et à l'évolution du marché du travail.

Le projet « Sculpte », porté par l'Asbl Abbaye de Villers-la-Ville, permet à des personnes fragilisées d'acquérir la maîtrise de techniques environnementales adaptées aux monuments historiques. Les formations pratiques sont organisées sur le site et sont de deux types : « longue durée » (650h) qui forment des aide-ouvriers en milieu patrimonial et « courte durée » qui sont spécialisées en maintenance des vestiges archéologiques.

Les formations de terrain de longue durée se déroulent sous l'encadrement du personnel technique de l'Abbaye qui a été formé antérieurement, notamment aux travaux de maçonnerie sur site classé. Les stagiaires accueillis à l'Abbaye travaillent sur différents chantiers de maintenance ou de mise en valeur du site. Les formations spécialisées, quant à elles, ont consisté en la consolidation de l'ancienne porterie abbatiale.

A côté de ces dispositifs d'activation, la mesure 2.2 (PI 10.4) promeut un système de formation et d'enseignement performant, par le soutien d'actions novatrices qui contribuent à la promotion des systèmes de formation et, en particulier, les formations métiers en Wallonie et à Bruxelles dont la valorisation de l'enseignement technique et professionnel. Elle contribue également à l'élaboration de nouveaux référentiels de métiers ainsi qu'à l'expérimentation

d'outils, de méthodes pédagogiques répondant à l'évolution des systèmes éducatifs, intégrant notamment l'e-learning, concourant ainsi à l'amélioration des systèmes d'enseignement et de formations développés en Wallonie et à Bruxelles.

Le projet « Dys-moi pour l'emploi ! », porté par l'Université de Mons, et plus particulièrement le Service d'orthopédagogie clinique, souhaite promouvoir la transition vers l'emploi de personnes souffrant de troubles spécifiques de l'apprentissage. L'insertion socioprofessionnelle se fait au moyen de nouvelles modalités d'accompagnement qui s'inscrivent dans une dynamique participative, nommée « Recherche-Action-Formation ». Ce type de recherche a pour objectif d'accroître la participation sociale et l'autonomie des personnes fragilisées (en situation de handicap et/ou plus âgées).

Le Service d'orthopédagogie clinique dispense des cours et encadre des étudiants autour des thématiques inhérentes au handicap et à la gérontologie sociale. Il intervient également dans la formation continue des professionnels puisqu'il est responsable de la gestion de deux certificats universitaires : Certificat d'université en orthopédagogie clinique d'une part, et le Certificat d'université en psychothérapie émotivo-cognitivo-comportementale d'autre part.

En 2017, on comptait 49.684 participants. 27.387 d'entre eux sont demandeurs d'emploi. 6.776 ont trouvé un emploi au terme des actions.

#### 4) AXE PRIORITAIRE 3 - SOCIÉTÉ INCLUSIVE ET EMPLOI

L'Axe 3 vise à promouvoir l'accompagnement et l'insertion socio-professionnelle de personnes fortement éloignées de l'emploi, en situation de handicap ou non, afin de lutter contre les formes de discrimination et promouvoir l'égalité des chances. Dans une perspective d'inclusion active, les 4 mesures de l'Axe 3 (PI 9.1) visent à accompagner et former (mesure 3.1) les personnes menacées d'exclusion en vue de leur accès aux dispositifs d'insertion et de formation, (mesure 3.2) les demandeurs d'emploi et les personnes fragilisées en vue de leur insertion dans le marché de l'emploi, et (mesure 3.3) les demandeurs d'emploi dans l'accès au marché de l'emploi. Des actions plus spécifiques visent à (mesure 3.4) encourager l'égalité des chances entre hommes et femmes et à lutter contre les discriminations.

Les opérateurs visés par cet axe sont, notamment, l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), les CPAS, les Centres de formation, les Centres régionaux pour l'Intégration des personnes Etrangères ou d'Origine Etrangère, Lire et Ecrire asbl, les Missions locales, Régies de quartier ou la Fédération Francophone des Sourds de Belgique.

Le public ciblé par ces mesures renvoie au travers d'une série de caractéristiques communes à un public précarisé en général ou en grande difficulté psychosociale : exposé aux risques de pauvreté, de discrimination et/ou d'exclusion, présentant des difficultés à se confronter aux réalités de terrain, peu qualifié, peu flexible.

L'accroche du public accompagné demeure un défi pour les porteurs de projets. La faible qualification, les problèmes de mobilité, de savoir-être, de santé et de

motivation constituent pour les bénéficiaires des freins à l'emploi, sans oublier un contexte économique difficile, avec des recrutements qui exigent une rentabilité immédiate des travailleurs.

Au 31 décembre 2017, on comptait 38.306 participants (10.545 en zone Plus développée et 27.761 en zone Transition). Les mises à l'emploi immédiatement après l'action, quant à elles, s'élevaient au nombre de 6.549.

Le projet « Inclusion d'enfant en situation de handicap - Petite enfance » de l'asbl Caravelles entend favoriser, par une panoplie de moyens et d'outils, l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les structures destinées aux 0-12 ans (petite enfance, accueil extrascolaire et plaines de vacances). En 2017, ce dispositif a permis l'inclusion de 16 enfants en situation de handicap auprès de 12 milieux d'accueil grâce à 2.136 heures de renfort en puériculture. 276 heures ont été nécessaires à la coordination de ces renforts. 437 heures de réunions ont été organisées pour gérer ce service. 165 heures ont été consacrées à la création d'outils pour les milieux d'accueils. L'équipe de Caravelles a suivi 197,5 heures de formations continues. 20 heures de sensibilisation ont été effectuées auprès de acteurs du réseau et 23 heures de présentation des services de Caravelles ont été données. Enfin, l'asbl a dispensé 99 heures de formations. A l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire, l'asbl a réalisé un film de présentation du dispositif, à découvrir sur son site internet (<http://www.caravelles.be>), dont est issu ce passage qui reflète bien son action : « Dans l'intégration, la personne s'adapte au milieu. Dans l'inclusion, la personne s'adapte au milieu mais le milieu s'adapte aussi à la personne. Chacun fait une partie du chemin. C'est dans cette rencontre que réussit le projet d'inclusion au bénéfice de tous ».

Le projet Idée 53, porté par l'asbl du même nom, propose diverses formations : aides-ménagers-ères, commis de cuisine/salle, garde à domicile et employé-e en bureaucratique. 103 stagiaires ont été formés en 2017, suite à l'analyse des candidatures de 583 candidats. Parmi les stagiaires ayant achevé leur formation en 2017, 70 % ont décroché un emploi et 1% poursuit une autre formation. La grande majorité des stagiaires ayant terminé la formation d'aides-ménagers-ères ou de cuisine/salle ont trouvé un emploi. Les mises à l'emploi des stagiaires en employé-es en bureautique ont nettement augmenté. Les autres sorties étant soit de la recherche d'emploi, soit la poursuite d'une formation qualifiante. En 2017, sur 15 stagiaires qui ont commencé la formation de garde à domicile, 13 ont été mis à l'emploi auprès de l'asbl Gammes.

Le projet SAREW - Service Emploi pour personnes sourdes ou malentendante est porté par la Fédération Francophone des Sourds de Belgique. En 2017, il a permis à 101 personnes de bénéficier d'accompagnements individualisés et adaptés à leurs besoins dans le cadre de leur recherche d'emploi et/ou de formations. 14 modules intensifs d'orientation ont été suivis dans le cadre des appels à projets du Forem. 11 personnes ont testé leur projet professionnel grâce à des stages en entreprise. 16 personnes ont entamé un processus de formation. 21 contrats de travail ont été conclus. 45 personnes poursuivent leurs démarches en 2018. Des projets spécifiques ont également été menés tels que la participation au « DUODAY » organisé par l'AVIQ. Chaque année, à cette occasion, des entreprises accueillent un stagiaire en situation de handicap et créent un duo avec un travailleur de l'entreprise. Au niveau de la pratique professionnelle, le projet a également permis le développement du travail en

réseau, la formation de l'équipe pédagogique à l'accompagnement de public fragilisé ainsi qu'un travail de réflexion éthique et déontologique.

Enfin, le projet « Girls day, Boys day » porté par Interface3 vise à élargir la vision du monde du travail en présentant, aux filles et garçons, des métiers et professions atypiques pour leur sexe. Cette action souhaite entre autres éveiller l'intérêt des filles pour des métiers techniques et scientifiques et celui des garçons pour des professions pédagogiques, sociales, de soins, etc. L'association propose des animations dans les classes comprenant sensibilisation au genre, lutte contre les stéréotypes, utilisation d'une vidéo montrant comment l'éducation différenciée peut amener les filles à renoncer aux filières et métiers « STEM » (Science, Technology, Engineering et Mathematics), jeux de rôle, quizz métiers, brainstorming, etc. Interface3 recrute également des témoins, hommes et femmes, exerçant des métiers dans lesquels les personnes de leur sexe sont minoritaires (inférieur ou égal à 30%). Des rencontres entre les élèves, les enseignants et les professionnels « atypiques » sont organisées chaque année. Quelque 500 élèves y participent.

#### 5) AXE PRIORITAIRE 4 - INTÉGRATION DURABLE DES JEUNES AU TRAVAIL

L'Axe 4 (PI 8.2) vise à (mesure 4.1) promouvoir l'insertion durable des jeunes de moins de 25 ans sur le marché de l'emploi mais également à (mesure 4.2) augmenter le nombre de jeunes NEETs (ni à l'emploi, ni en formation ni aux études) hennuyers, liégeois ou bruxellois, mis en activité. Le cofinancement européen au sein de la mesure 4.2 provient du Fonds social européen et de la dotation spécifique Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Les opérateurs visés par cet axe sont, notamment, le Forem, l'IFAPME, Bruxelles-Formation, le Centre de coordination et de gestion des programmes européens - Enseignement obligatoire, les Régies de quartier, les CPAS, les missions locales ou encore les missions régionales.

Sont ciblés par ces mesures les jeunes, exclusivement.

Dans la mesure 4.1, les activités ont pour objectif d'offrir au jeune un parcours individuel adapté, en vue de l'établissement d'un plan d'actions personnalisé visant la reprise de formation ou l'insertion sur le marché de l'emploi. On peut ainsi citer le coaching, l'analyse des compétences (bilan de compétences), la formation en alternance, la mise en situation professionnelle (stage en entreprise), le développement d'outils innovants. Le partenariat entre les différentes parties prenantes gravitant autour du jeune est à souligner. Nombreux sont aussi les opérateurs qui mettent en œuvre des actions spécifiques en amont des parcours d'insertion sociale et professionnelle ; autant d'actions nécessaires au vu de la précarité du public visé.

En 2017, l'intervention du Fonds social européen concernait 8.361 jeunes de moins de 25 ans. On comptait également, à la même date, 1.130 mises à l'emploi immédiatement après la formation.

Les projets « Transition Insertion 2020 BW » et « Transition Insertion 2020 RW » du Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens - Enseignement obligatoire visent à améliorer l'insertion socio-professionnelle des

jeunes issus de l'Enseignement spécialisé (formes 2 et 3) grâce un accompagnement spécifique entre la fin de leur scolarité et leur entrée dans la vie active et ce, en concentrant en une seule fonction des actions parfois menées de façon trop disparate par plusieurs acteurs. Cette fonction est celle de « référent-coordonateur » préconisée par le Conseil supérieur de l'Enseignement spécialisé (avis n° 143 du 10 octobre 2012, consacré au Plan Individuel de Transition) ; elle vise à prendre en charge le jeune pendant la dernière année de sa formation et l'année qui suit la sortie de l'école. Sur base des résultats positifs du précédent projet « Transition Insertion », il s'agit d'élargir ici l'expérience à davantage d'établissements et de développer les actions menées dans le cadre des « Bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi ».

L'Entente Wallonne des Entreprises de Travail Adapté (EWETA), partenaire du projet, en assure la coordination pédagogique, le suivi des actions et du travail des référent.e.s engagé.e.s dans différents établissements scolaires spécialisés des provinces de Liège, Namur et Brabant Wallon. Elle assure également le lien entre les établissements scolaires du projet et les acteurs de l'action socioprofessionnelle des bassins concernés au travers de l'organisation de réunions de comité de suivi local.

En 2017, quelques 400 jeunes ont bénéficié des actions développées dans le cadre de ces deux projets qui totalisent environ 8.500 heures de formation.

La mesure 4.2 est plus spécifiquement dédiée au public des jeunes qualifiés de « NEETs » et qui ne sont dès lors ni à l'emploi, ni en formation, ni aux études. Les opérateurs proposent au jeune un accompagnement individuel personnalisé englobant toutes les facettes de son parcours de préformation, formation, remise à niveau, identification et de définition de projet, lutte contre le décrochage scolaire, accrochage, information, orientation, resocialisation, stages en entreprise, etc.

En 2017, l'IEJ a permis de former ou d'accompagner 17.001 jeunes. On compte également 2.867 mises à l'emploi immédiatement après l'action.

Le projet « Objectif ville : de jeunes City Trotters réalisent un plan interactif » de la Formation pour l'UNiversité Ouverte de Charleroi (FUNOC) a pour objectif principal de mobiliser des jeunes en situation de « NEET » à découvrir leur environnement et plus particulièrement les dispositifs mis à leur disposition et sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour s'émanciper dans les domaines culturels, formatif et socio-professionnel. L'enjeu du projet est de permettre aux jeunes de s'intégrer plus facilement dans un réseau social élargi et de réfléchir à leur avenir. Pour cela, ils réalisent des plans interactifs thématiques de leurs villes respectives : « Charleroi pour les jeunes » pris en charge par la FUNOC et « Châtelet pour les jeunes » encadrés par Lire et Ecrire Charleroi Sud Hainaut. Les plans réalisés en 2017 traitent des thématiques suivantes : l'aide au logement, la santé et vie affective, l'aide au citoyen, la fête de la musique et le peintre René Magritte. Dans le cadre du travail sur ces plans, les jeunes ont interviewé toute une série de personnes actives au sein d'organismes divers tels que la Croix-Rouge, la Police de Charleroi, Solidarités Nouvelles, Maison Plurielle, etc. Trois modules de formation ont été réalisés en 2017 avec comme objectifs durables, l'acquisition de compétences de base, de compétences en lien avec l'informatique et les TIC, d'une méthode de travail et de compétences

citoyennes. Les modules ont systématiquement été construits pour développer à la fois des démarches individuelles et collectives. A la fin de chaque session, les deux groupes ont pu valoriser leur travail devant les partenaires locaux sollicités en présentant les plans interactifs finalisés, l'ensemble des démarches qu'ils ont effectuées pour aboutir à ce résultat ainsi que les plans d'actions qu'ils ont mis en place ou qu'ils doivent encore finaliser pour construire leur projet de vie et leur parcours d'insertion. Tout au long du parcours, le service social lié au projet est présent pour soutenir les jeunes en difficulté et ainsi éviter tout décrochage. Ce service est mis à disposition de tous les stagiaires pour répondre avec efficacité aux demandes récurrentes (logement, santé, assuétudes diverses, conflits familiaux, ...), soit par des réponses immédiates, soit par des redirections vers des services externes adéquats. En 2017, 70 jeunes ont été bénéficiaires de ce projet et quelques 7.300 heures de formation et accompagnement ont été comptabilisées dans ce cadre.

### III. PRINCIPES TRANSVERSAUX

Le respect des principes transversaux s'applique sans distinction à tous les projets cofinancés par le Fonds social européen.

#### 1) EGALITÉ DES CHANCES

Les opérateurs mettent en œuvre un large éventail d'actions qui sont le plus souvent le respect du genre dans leur communication écrite et visuelle, la sensibilisation au genre, la déconstruction de stéréotypes, une meilleure conciliation de la vie privée et de de la vie professionnelle (au moyen d'horaires flexibles, d'un accompagnement adapté aux besoins spécifiques des femmes, de services de garderie) ou encore le travail sur la déségrégation ; toutes actions qui s'adressent principalement aux femmes, mais également, bien que dans une moindre mesure, aux hommes. De nombreux opérateurs mènent une réflexion sur le long terme afin d'ajuster et améliorer constamment les activités développées.

En 2017, on peut citer le projet « Accompagnement Responsable à l'Autocréation d'Emploi », porté par l'Asbl Job 'In Guichet d'entreprise, qui a mené une série d'actions intégrées, tant au niveau interne qu'externe (bénéficiaires du projet).

Au niveau interne, on peut citer l'adhésion à la Charte diversité des entreprises wallonnes, un comité de direction paritaire, l'égalité salariale, la présence d'une référente « Egalité des chances » (veille, information etc.) et enfin, réalisation d'un plan annuel de gestion de la diversité (équipes et public bénéficiaire), validé par les instances de direction et ensuite, communiqué (par voie orale et informatique) à l'ensemble du personnel.

Au niveau des bénéficiaires, les freins (peur du risque, besoin de sécurité, difficulté d'avoir accès au crédit) identifiés par les femmes entrepreneures sont partiellement, voire entièrement levés par des outils et mesures spécifiques au projet : accompagnement soutenu et personnalisé en moyenne pendant six mois en phase pré-crédation ; prise en compte de l'environnement familial et social dans l'élaboration des horaires de l'accompagnement collectif, accès à des outils (micro-crédit et couveuse) qui sont particulièrement bien adaptés à leurs

besoins ; appel à des opérateurs spécialisés en amont et en aval de l'action développée (Affaires de Femmes et Femmes d'Affaires, Retravailler, Vie Féminine, Femmes Prévoyantes etc.) ou encore parrainage des créatrices d'entreprises, notamment dans les réseaux féminins tels que, notamment, l'association des Femmes cheffes d'entreprise, Diane ou « Mompreneurs ».

Les actions sont soutenues par une communication tout aussi intégrée : un équilibre homme-femme dans les portraits et témoignages publiés sur le site internet ou, encore, sur les supports de communication tels que cartes postales, banniers ou rapports ; la participation à des concours mettant en avant les démarches entrepreneuriales engagées par des femmes et stimulant, de ce fait, l'esprit entrepreneurial au féminin.

En matière de résultats, le projet observe une surreprésentation des femmes dans les bénéficiaires de notre accompagnement en pré-crédation (64%). Au terme du processus de réflexion entrepreneuriale, ce sont 55% de femmes qui créent une entreprise. Cependant, il convient de remettre ces chiffres en perspective : sur plus de 1.300 entreprises accompagnées depuis 2005, les femmes représentent la moitié des créations. Cela semble plus conforme à la réalité de terrain et aux souhaits de Job'In.

On peut également citer le projet « Startechs Promefitec Wallonie 2014-2020 », porté par WorldSkills Belgium, qui base son action de lutte contre les préjugés et stéréotypes de genre sur 4 actions : féminisation systématique des noms de profession dans les supports de communication (notamment les brochures annuelles de mise en valeur des jeunes en compétition, etc.) ; actions de terrain dans les écoles etc. pour inciter les jeunes à s'inscrire aux compétitions Startech's (où seuls 2 critères sont retenus : un âge maximum et une capacité minimale à exercer le métier) ; mise en avant des compétitrices auprès de la presse (demandeuses de « success stories », surtout lorsqu'elles cassent les clichés liés au genre) au-delà du pourcentage qu'elles représentent ; participation au lancement de la campagne HeForShe de WorldSkills International.

Les actions menées par WorldSkills Belgium (sans oublier les centres de formation d'où sont issus les jeunes qui eux aussi, médiatisent les compétitrices, amplifiant ainsi le combat contre le sexisme) ont porté leurs fruits. En effet, le nombre d'inscriptions de filles est passé de 9% pour les Startech's 2013 à 24,5% pour les Startech's 2016.

## 2) DIVERSITÉ

Les opérateurs sont tout particulièrement préoccupés par l'accessibilité des formations et les lieux dans lesquels celle-ci se déroulent aux personnes à mobilité réduite et/en situation de handicap (surdité, cécité etc). Par exemple, ils veillent à ce que les actions développées aient lieu au rez-de-chaussée, que des ascenseurs soient disponibles, que les toilettes soient adaptées etc). Ils veillent à ce que l'accompagnement proposé soit adapté aux spécificités liées au handicap (mise à disposition d'un interprète, service de transport etc). Ils mènent également des actions de sensibilisation (réflexion, ateliers, mixité etc.) en interne ainsi qu'auprès des participants potentiels ou en formation sans oublier les partenaires du projet. A ces actions s'ajoutent les collaborations avec les

organismes spécialisés, le plus souvent l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Toutes les actions convergent vers un même objectif : rendre la personne handicapée autonome dans son parcours de vie.

En 2017, en plus d'infrastructures adaptées aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, le projet « Service Insertion La Ferme », porté par le Centre public d'aide sociale (CPAS) de Comines, a organisé diverses activités de sensibilisation liées au handicap. Tout d'abord, on peut, notamment, citer la mise en place d'un atelier « Une journée dans le noir » lors duquel les stagiaires se mettaient dans la peau d'une personne malvoyante et dont le but était de favoriser la prise de conscience des difficultés rencontrées par les personnes non ou malvoyantes. Ensuite, on peut mentionner une animation autour du mot « handicap ». Après un brainstorming, des explications plus théoriques, des jeux de rôles et des mises en situation, un débat a eu lieu avec les stagiaires afin de les sensibiliser aux réalités rencontrées par les personnes en situation de handicap. Ensuite, on peut mentionner un spectacle de danse « Handi-Danse », assuré par plusieurs institutions d'hébergement de personnes handicapées et avec des chorégraphies et mises en scène imaginées par les personnes handicapées elles-mêmes. Le public (dont les stagiaires) a ensuite décerné « le Prix du public ».

Citons également le projet « Inclusion des enfants en situation de handicap – petite enfance », porté par l'Asbl Promemploi, qui a pour public cible les parents d'enfants en situation de handicap et qui permet/favorise, via l'accueil des enfants, le maintien et/ou la mise à l'emploi/en formation du/des parent(s). Parmi les actions développées en 2017, outre une équipe intégrant des personnes en situation de handicap, on peut mentionner un voyage d'étude à Lille qui a permis aux participants de rencontrer des professionnels et de réfléchir à l'accueil des enfants en situation de handicap via notamment l'échange de bonnes pratiques ; « Accueil Assistance Répît », service de garde d'enfants en situation de handicap ; coordination du « Tisserand », cellule mobile de soutien à l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de l'enfance.

Tous les partenaires du projet ont pour objectif d'accueillir les enfants en situation de handicap. Ils mènent des actions de sensibilisation et d'accompagnement à l'intention des parents et autres professionnels et se donnent les moyens pour renforcer l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Ils soutiennent également la réflexion des milieux d'accueil dans les domaines précités.

### 3) MIGRANTS

Les opérateurs appliquent, dans tous les cas, les principes de la non-discrimination. Ils développent également, le cas échéant, des actions destinées à ce public spécifique. Très souvent, définir un projet professionnel (sans parler d'une entrée en formation, un accompagnement, notamment, en création d'entreprise) ne peut se faire qu'après la mise en règle d'une situation légale ou administrative et une connaissance, même basique, du français. Dès lors, de nombreuses actions se concentrent sur la citoyenneté (institutions belges, système de santé, etc) et, plus encore, sur l'apprentissage ou la remise à niveau en français langue étrangère (FLE). La promotion de la multiculturalité est

également très présente et elle se fait, le plus souvent, au moyen d'activités très concrètes (repas, ateliers créatifs, cinéma, etc.) destinées à mêler migrants, primo-arrivants et population locale.

En 2017, le projet « ValBrab », porté par le Consortium de validation des compétences, a établi des contacts avec des partenaires wallons de manière à favoriser la mise en œuvre d'actions spécifiques permettant le développement, au départ de Flevall, d'une offre de formation complémentaire en français, sous forme de modules courts d'apprentissage du français « orienté métier ». L'offre est destinée aux candidats proches de la réussite mais dont le niveau de français est insuffisant. Elle vise à donner aux candidats disposant des compétences techniques le bagage linguistique nécessaire en français pour comprendre les consignes de l'épreuve. Afin d'encourager la participation des personnes migrantes, les Centres proposent également des mises à niveau adaptées à la législation belge (ex : TVA belge pour l'aide-comptable, RGIE pour l'installateur électricien résidentiel, etc).

On peut également citer le projet « Régie de quartier Havre-Sac Asbl » qui promeut la valorisation des échanges interculturels, au travers d'activités de socialisation (cuisine traditionnelle, musique, fêtes de quartier, etc) et d'immersion dans les quartiers (travaux au sein des habitations, restaurant communautaire, etc) qui permettent de valoriser directement les ressources, les potentialités et, partant, d'augmenter la cohésion sociale et l'égalité des chances pour chacun.

Dans le cadre des cours de remise à niveau en français, les stagiaires ont également l'occasion de partager leurs cultures via l'écriture (contes, poèmes, témoignages), la rédaction d'articles dans le journal local, la lecture d'ouvrages, la tradition orale et l'apport de l'expérience de personnes-ressources sur des thématiques parfois difficiles à exprimer (religions, coutumes, contexte historique des flux migratoires etc). Les objectifs principaux sont la mise en avant du dialogue interculturel, la valorisation de chacun quelles que soient ses origines, la participation à la vie sociale, culturelle, économique et politique et la lutte contre toute forme de racisme et de discriminations.

Le projet propose également des cours de FLE à un public de primo-arrivants refoulés des structures de formation classique (type alphabétisation) faute de places disponibles. La Régie des quartiers accepte des personnes qui sont sur liste d'attente dans d'autres structures et qui ont déjà quelques bases en français oral. Une langue doit se pratiquer quotidiennement et l'attente parfois très longue pour accéder à cet apprentissage peut remettre en question les acquis réalisés par le passé. En effet, les personnes devront pouvoir se débrouiller un minimum en français dans les démarches urgentes de la vie quotidienne (démarches administratives, familiales,...) Une fois les structures ad hoc désengorgées, le relais est alors opéré par les partenaires du projet.

Le projet travaille également sur le manque de reconnaissance des expériences professionnelles et/ou des diplômes acquis dans le pays d'origine. L'accès à l'équivalence de diplôme et à la validation de compétences sont autant de solutions qui pourront permettre aux personnes de mettre en évidence leurs savoir-faire et leurs compétences. Les cours de remise à niveau ont donc

également pour finalité de travailler sur l'acquisition du français (parlé, lu et écrit) en vue de la passation de telles épreuves.

#### 4) DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que les aspects environnementaux et en lien avec le développement durable ne soient pas les axes principaux des projets cofinancés par le FSE et l'IEJ, les opérateurs mettent en place nombre d'actions et d'initiatives pour participer à la protection de l'environnement et agir en faveur du développement durable.

Ils font part des efforts réalisés, au sein de leurs structures, en termes de réduction de la consommation d'énergie et des déchets : recyclage, réduction des impressions papier, utilisation de vaisselle réutilisable, coupure du matériel informatique afin d'éviter les mises en veille, etc.

Ils encouragent la mobilité douce, de leur personnel mais également des bénéficiaires, par l'utilisation des transports en commun, du co-voiturage ou encore des transports non polluants tels que le vélo.

Dans les bâtiments mêmes, une attention particulière est donnée par certains opérateurs aux aspects environnementaux. On peut citer l'exemple de l'asbl Formation Emploi Tremplin qui développe et coordonne des activités de formation professionnelle et d'économie sociale dans le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, en faveur d'adultes sans emploi, peu qualifiés et éloignés du marché du travail. L'asbl s'est installée dans un nouveau bâtiment passif. Elle dispense également des modules aux bénéficiaires de ses formations sur les factures et le mode de consommation d'énergie. Un travail de fond est réalisé sur les « mauvaises » habitudes et les manières de les modifier. Elle réalise des animations sur la gestion des courses, des repas, des restes alimentaires et sur les circuits courts alimentaires. Elle propose également des visites de marchés bio et/ou d'agriculture raisonnée, de fermes pédagogiques, ... L'asbl a décidé d'utiliser des produits issus de l'agriculture locale et/ou raisonnée pour son projet d'épicerie durable/traiteur/table d'hôtes qui axe sa production sur le respect des cycles naturels des produits et des saisons et laisse une large place au « bien manger ».

Le projet cité précédemment témoigne de la large palette d'actions qui peuvent être développées par les opérateurs. En effet, les activités sont rarement isolées et une dynamique engagée dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable produit généralement un effet boule de neige sur de nombreux aspects du projet.

Le projet du Centre Public d'Action Sociale de Comines « Service Insertion - La Ferme » en donne également un bon exemple. Il développe en effet de nombreuses activités en lien avec cette thématique. Avec l'aide du Centre Culturel de Comines, les stagiaires du CPAS ont participé au « Jeu de la ficelle ». Cette activité a permis de sensibiliser les stagiaires au réchauffement climatique et aux habitudes de consommation. « Le jeu de la ficelle est un jeu interactif qui permet de représenter par une ficelle les liens, implications et impacts de nos choix de consommation. Il offre un éclairage sur les relations entre le contenu de l'assiette moyenne du Belge et diverses problématiques comme la qualité de l'eau, la dette extérieure d'un pays du Sud, la malnutrition, le réchauffement climatique ou les conditions de travail d'un ouvrier au Costa Rica ». Au niveau de

la mobilité, les stagiaires ont été sensibilisés à la problématique du réchauffement climatique, en rappelant notamment que l'utilisation des transports en commun et/ou covoiturage permet de participer à la lutte contre le réchauffement climatique. L'intervention du service énergie du CPAS a permis d'expliquer aux bénéficiaires l'importance de baisser le thermostat des chauffages, la consommation d'énergie par des appareils en veille, la bonne utilisation de certains appareils tels que le sèche-linge, le pommeau de douche, ...

Pour l'entretien de leur jardin, des espaces verts et de leur potager, ils utilisent un brûleur (plutôt que des produits tels que le Roundup). Les stagiaires ont d'ailleurs été sensibilisés à l'utilisation excessive de ce type de produit et aux dégâts que cela pouvait engendrer. En février 2017, une visite du parc à conteneurs de Warneton a été organisée et a permis la sensibilisation des stagiaires au tri des déchets ainsi qu'aux matières recyclables. Dans le cadre de leur atelier de gestion culinaire, des menus composés de produits de saison ainsi que de légumes et de fruits produits au sein du jardin du service Insertion sont élaborés chaque semaine avec les stagiaires. Un tri systématique des déchets a été mis en place également en collaboration avec les stagiaires : plastiques / poubelles normales / déchets pour les poules / compost. Le CPAS dispose en effet d'un poulailler ce qui permet de limiter la quantité de poubelles et de nourrir les poules à moindre coût. Un système de récupération des eaux de pluie en vue d'arroser les légumes de leur potager et les fleurs de leur jardin a été mis au point. Un compost permet de réduire les déchets ménagers jetés dans les sacs poubelles et permet aux stagiaires d'apprendre à produire par eux-mêmes de l'engrais naturel et du terreau. En mars 2017, les stagiaires ont participé à une séance d'information sur le compostage. Celle-ci a été réalisée avec l'aide du service Environnement de la ville de Comines-Warneton. Depuis octobre 2017, une parcelle de terrain est en permaculture. Les stagiaires ont également appris comment récupérer les graines des légumes et comment les semer en automne. Enfin, un atelier de création de meubles en palettes « Recycl'up » a été développé en vue de montrer aux stagiaires qu'il est possible de se meubler à partir de palettes ou de bois de récupération. Les créations des stagiaires ont été exposées notamment lors de la fête de la Récup organisée par le Centre Culturel le 22 avril 2017.

#### IV. FOCUS THÉMATIQUE : L'IDENTIFICATION ET L'ACCROCHAGE DES JEUNES ET LEUR MAINTIEN DANS LE DISPOSITIF D'INSERTION ET DE FORMATION

Dans le cadre de la Programmation Wallonie-Bruxelles 2020.eu, les opérateurs sont confrontés à de nouveaux défis liés à la sensibilisation et à l'accrochage des jeunes au sein des projets de l'Initiative pour l'emploi des jeunes et, de manière plus large, de la Garantie Jeunesse. A cet égard, ils ont pointé les difficultés relatives au recrutement et à l'accroche des jeunes. Les raisons avancées sont tant la difficulté de sensibiliser les jeunes à l'offre de formation que celle de les motiver à se former alors qu'ils sont plutôt à la recherche d'un emploi. De plus, le réel déficit de connaissances « de base » chez le public « jeunes » entrave l'entrée en formation.

Les participants cumulent souvent les facteurs bloquants : précarité, manque de stabilité et de motivation, « ghettoïsation », incapacité de se projeter dans le futur, faiblesse du bagage social, familial et scolaire, perte de sens, vision pessimiste de la société et problèmes multifactoriels (assuétudes, accès au logement, santé, problèmes psychosociaux, familiaux, etc.). Ces caractéristiques nécessitent un accompagnement particulier, le plus souvent individuel, une remobilisation constante, une adaptation de l'accompagnement et d'étroites collaborations avec des réseaux spécialisés de seconde ligne (ex : centre médicaux, centre de santé mental, diagnostics de difficultés d'apprentissage, hébergements d'urgence ...).

Ces différents constats ont donné naissance à une Peer review développée par l'Agence FSE, en collaboration avec le FOREM, l'IFAPME et le CCG Enseignement obligatoire. Elle a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2017 dans les locaux de Greenwal (Les Isnes) et a réuni une centaine de personnes (opérateurs de terrain, projets allemands et finlandais, représentants des administrations concernées et des autorités politiques) pour discuter de « l'accrochage des jeunes et leur maintien dans le dispositif d'insertion et de formation ».

Un des objectifs était d'identifier, à la lumière d'un éclairage théorique mais aussi du vécu des opérateurs, porte-paroles des bénéficiaires, les réussites et les écueils de l'IEJ 1 (2014-2017), à l'heure où l'IEJ 2 (2018-2020) devait être lancée.

La Peer review souhaitait également identifier ce qui a été mis en œuvre par d'autres Etats membres pour répondre aux défis que représentent l'identification et l'accrochage des jeunes en situation de NEET.

La présentation des différents projets, complétée par un éclairage plus théorique a servi alors de base aux ateliers où les participants, répartis en groupes de discussion, se sont penchés sur quatre problématiques : la définition du jeune en situation de « NEET » et l'identification des risques ; l'accroche (où et comment trouver les jeunes en situation de « NEET » ?) ; la motivation, l'aide à l'orientation et le maintien dans le parcours et enfin, la collaboration entre les secteurs.

Des discussions de la journée, il ressort que la spécificité de la prise en charge des jeunes en situation de NEET est certainement l'enseignement principal à retenir.

En effet, les formes de prise en charge ne peuvent être standardisées et ce, au vu des problèmes multiples auxquels ces jeunes font face, de leur vécu et des situations d'échec et de décrochage dans lesquelles ils se trouvent. Il y a lieu également de souligner la perte de confiance de ces jeunes envers les organismes institutionnels. Une approche holistique est donc nécessaire. Leurs différents problèmes, nécessitant une réponse qui tient compte de tous les éléments, ne peuvent être segmentés.

Les méthodologies et les stratégies d'accroche doivent être sans cesse questionnées, le travail avec le public visé nécessitant souplesse, créativité, innovation et prise de risque. La présence au sein des projets de personnes (autrui significatif) auxquelles le jeune peut faire confiance semble également

être un élément important. Enfin, il y a lieu également de permettre aux jeunes de s'impliquer dans les projets afin qu'ils puissent eux-mêmes jouer un rôle vis-à-vis de leurs pairs.

Le travail sur la motivation requiert une guidance qui tient compte du parcours du jeune.

Les discussions ont également mis en exergue la nécessité de travailler en réseau et en coopération. Cette question est apparue comme centrale, tant dans les réflexions et échanges au niveau européen qu'au niveau régional. Le travail en réseau permet en effet une meilleure identification du public cible et joue un rôle important dans son maintien au sein des dispositifs mis en place. Il permet également une meilleure connaissance du jeune et de son parcours. Il offre au jeune une plus large palette de services pour répondre aux différentes problématiques auxquelles il est confronté. La valeur des échanges entre les opérateurs et de leur travail en réseau apparaît comme indéniable.

Pour résumer, la journée d'échanges a permis de mettre en avant les constats suivants : les situations rencontrées par le public visé sont multiples et complexes ; il y a lieu de (re)gagner la confiance des jeunes avant toute entrée dans une formation ou au sein d'un dispositif d'insertion socio-professionnelle ; les moyens de communication vis-à-vis du public concerné doivent être repensés ; l'importance du rôle des équipes travaillant avec les jeunes sur le terrain ; le travail en réseau et les échanges entre opérateurs doivent être facilités.

Les résultats de cette journée sont également à la base d'une réflexion entre les institutions compétentes en matière d'enseignement, de formation et d'emploi pour la soumission d'un projet pilote dans le cadre du lancement de l'IEJ 2.

La synthèse complète ainsi que les présentations sont disponibles dans la rubrique publications du site internet [www.fse.be](http://www.fse.be).



---

## Agence Fonds social européen

Place communale, 8 (4<sup>e</sup>)

1160 Bruxelles

T : +32 2 234 39 40

Site Internet : [www.fse.be](http://www.fse.be)

Courriel : [communication@fse.be](mailto:communication@fse.be)



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN, L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES  
ET LES AUTORITÉS PUBLIQUES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Photos © Collectif Huma - Toute présentation, reproduction, diffusion, vente, partage, publication, modification et usage partiel ou intégral de quelque manière que ce soit, est interdite.

Editeur responsable : Véronique Rober, Directrice adjointe de l'Agence Fonds social européen